

Élus et citoyens face à l'éthique politique et à l'environnement

Interview de Vincent de Coorebyter
par Antoine Clevers et Stéphane Tassin

A la fin de l'année 2022, le Parlement wallon a été secoué par un ensemble de révélations rapidement qualifiées d'« affaires ». À Bruxelles, ce sont notamment le plan Good Move et les contestations qu'il a suscitées qui ont marqué l'actualité. À travers ces deux cas, Vincent de Coorebyter analyse les rapports qu'entretiennent les élus et les citoyens, en particulier face à des questions aussi sensibles que l'éthique politique et l'environnement.

Des élus indépendants

La Libre Belgique : Le Parlement wallon a été secoué ces dernières semaines par des faits présumés de harcèlement de la part de son greffier, par des dépenses jugées excessives, un voyage du président Jean-Claude Marcourt (PS) à Dubaï, et finalement la démission du Bureau de l'assemblée, en ce compris M. Marcourt. Mais est-ce que cette « affaire » est réellement une « affaire »... ? Jusqu'à présent, il ne semble pas y avoir eu d'entorse à la légalité – même si on verra ce que donne cette plainte devant l'auditorat du travail pour harcèlement.

Vincent de Coorebyter : Qu'est-ce qu'une « affaire »... ? Il y a plutôt eu un enchaînement d'événements. Un média juge nécessaire de révéler un dysfonctionnement et cela devient une affaire si les autres médias embraient et si l'opinion publique s'émeut.

À quoi l'opinion publique a-t-elle réagi dans ce cas-ci ?

On a démarré avec des questions de harcèlement au travail et des dépenses d'infrastructures inconsidérées pour glisser vers un voyage luxueux à Dubaï. On est passé du questionnement sur le comportement du greffier à la mise en cause de Jean-Claude Marcourt, figure politique, dont le pas de côté finit par s'accompagner d'une démission de tout le Bureau. Comme si ce à quoi nous étions le plus attentifs, c'était le train de vie des responsables politiques. Les sommes en jeu pour ce voyage à Dubaï

(19 000 euros) sont dérisoires comparées aux dépenses dont il est question pour les travaux d'infrastructures (plus de 40 millions), dont l'utilité laisse perplexe. J'ai tendance à penser que cela renvoie à une vieille tradition de méfiance populaire à l'égard de l'enrichissement des dirigeants. Je ferais aussi l'hypothèse, puisque tout ceci semble plus sensible depuis quelques décennies, qu'il y a une corrélation entre, d'une part, une perte d'efficacité des responsables politiques – dont on estime qu'ils ne parviennent pas à régler les problèmes réels du quotidien alors qu'ils demandent des efforts à la population, de l'austérité – et, d'autre part, un certain niveau de dépenses qui paraît intolérable au regard de ce discours moralisateur des élus.

Cela interroge aussi la juste rémunération de l'élu. Mais n'est-ce pas une question très compliquée à trancher ?

Qu'est-ce qu'une juste rémunération ? C'est une question que l'on s'est posée pendant toute la crise sanitaire. On a vu à quel point des métiers à la fois très utiles et très pénibles étaient mal payés. Dans le système capitaliste qui est le nôtre, la rémunération est d'abord liée au temps de formation nécessaire pour exercer un métier – dans la fonction publique, c'est d'ailleurs essentiellement cela qui détermine le niveau de rémunération. Mais on pourrait avoir d'autres critères qui seraient en lien avec l'utilité sociale, et donc se demander quel est l'apport des députés et des ministres à la société. Mais qui va en juger ? Théoriquement, cet apport est considérable puisque les responsables politiques sont les personnes qui s'occupent des questions les plus fondamentales, de la gouvernance collective, de la vie quotidienne, de notre destinée nationale, etc. Symboliquement, cela a du sens que ces rémunérations ne soient pas dérisoires, sinon c'est envoyer le signal qu'il y a quelque chose de banal ou de peu déterminant à exercer ces fonctions. Il y a donc une multiplicité de critères possibles.

Pascal Delwit, politologue à l'ULB, estimait récemment dans *La Libre* que les rémunérations des parlementaires sont trop élevées (au minimum 7 000 euros nets par mois). Êtes-vous d'accord avec lui ?

Ils gagnent trop par rapport à qui ? Ils gagnent davantage que le revenu moyen ou le revenu médian, c'est clair. On peut considérer que c'est beaucoup pour une fonction qui ne demande pas forcément de longues études puisque la désignation se fait sur la base d'une élection. On peut, et c'est heureux, ne pas être diplômé et malgré tout être élu. Le peu de formation requise, là où dans d'autres métiers il faut faire de longues études pour bénéficier de rémunérations de même niveau, peut être choquant. Au regard du travail effectué, cela peut être choquant aussi parce que, s'il y a beaucoup de parlementaires qui travaillent de manière conséquente, d'autres ne sont pas forcément très assidus. Que des problèmes se posent, c'est évident. Mais d'autres rémunérations dans d'autres milieux me paraissent beaucoup plus anormalement élevées. Si vous êtes un fiscaliste ou un *trader* efficace, vous serez d'autant mieux payé que vous rapportez plus d'argent à votre employeur, sans utilité sociale avérée. Le montant absolu ne me choque pas au regard de la vision idéale de la fonction de parlementaire.

Pourrait-on confier le soin de trancher la question de la rémunération des élus à des citoyens ?

Oui, on pourrait confier une réflexion à un parlement de citoyens tirés au sort. Ce serait un beau sujet de délibération. Il serait intéressant de voir si des citoyens bien éclairés sur les tenants et aboutissants de cette question aboutiraient à des propositions raisonnables. Mais la question cruciale, lorsqu'on veut faire intervenir des enceintes citoyennes, c'est de savoir qui décide en dernier ressort.

On peut d'ailleurs se demander si c'est le montant de l'indemnité parlementaire qui choque vraiment. Ou bien l'accumulation de petits privilèges pour des fonctions diverses et variées. D'ailleurs, peut-on parler de privilèges ?

Si on considère que des privilèges sont des mesures *ad hoc* que des personnes prennent à leur propre profit, alors ce sont des privilèges. Le philosophe Jean-Jacques Rousseau était convaincu que les privilèges étaient une conséquence inévitable d'un système parlementaire parce qu'on confie à un petit nombre un pouvoir de décision, y compris pour leur propre compte puisque les parlementaires fixent leurs rémunérations, leur statut, etc. Cette volonté particulière tend toujours aux préférences, disait Rousseau. On va se préférer plutôt que de se soumettre aux règles communes. On peut donc parler de privilèges. Mais sont-ils tous exorbitants ? Cela mériterait bien sûr un débat public.

N'y a-t-il pas, au sein de la population, le sentiment que l'élu doit être l'employé du citoyen ? Et que, s'il ne fait pas ce qu'on lui demande, on peut le licencier ou le payer moins ?

Le vote, dans notre système, ne s'accompagne d'aucun mandat impératif. Il n'y a aucune obligation pour les élus d'agir comme leurs électeurs le veulent. L'article 42 de la Constitution dit que « les membres des deux Chambres représentent la Nation, et non uniquement ceux qui les ont élus ». Notre système repose sur l'indépendance des élus à l'égard de toute injonction des électeurs. Peu de gens savent en toute conscience que c'est une règle fondamentale de la démocratie représentative. On a voulu cette indépendance des élus pour qu'ils ne soient pas ligotés par ce que leurs électeurs leur demandent au point de ne jamais pouvoir se mettre d'accord entre eux sur une décision. En votant, un électeur ne transfère pas sa volonté, il abandonne un pouvoir de décision. Il n'en reste pas moins que la vision mythifiée de la démocratie que l'on vend aux citoyens, en particulier en période de campagne électorale, c'est l'inverse : « Votez pour nous et nous nous engageons à réaliser tel programme ».

Actes de violence et enjeux environnementaux**M. de Coorebyter, vous avez évoqué le recours au citoyen pour déterminer la juste rémunération des parlementaires. Peut-on tirer un premier bilan des expériences de démocratie participative en Belgique ?**

C'est difficile, car l'installation de ce type de processus est récente (elle commence en 2019 avec la Communauté germanophone, et n'est pas encore achevée au niveau fédéral). Le défi majeur est d'obtenir une assemblée citoyenne représentative de la

population. On sent que le système n'est pas tout à fait mûr. Je ne suis pas certain que ce mécanisme fera consensus, parce qu'il ne va pas de soi de demander aux élus de considérer comme préférable de suivre les conseils des citoyens. C'est leur propre fonction qui est contournée. Il faudrait étudier les processus arrivés à terme et analyser si les propositions citoyennes ont été suivies. Dans un an ou deux, on y verra plus clair.

À Bruxelles, le plan de mobilité Good Move a suscité un fort rejet d'une part de la population. Est-ce que ce type de décision verrait sa légitimité renforcée par une consultation citoyenne plus systématique ?

Sûrement puisque Good Move est un échec. Et un échec d'une nature particulière puisqu'il y a une sorte d'inversion de la désobéissance civile. Des citoyens n'ont pas défié les autorités dans l'intention de se battre pour un enjeu important qui dépasse leur personne. Ils se sont battus pour défendre leur pratique de l'automobile, leur intérêt personnel. En outre, les critiques vont dans tous les sens : de Bruxelles Panthères qui considère qu'il y a un mépris de classe à agir sans concertation, à Touring qui considère que le plan est une agression contre la voiture. Au niveau politique, on a vu une étrange conjonction des critiques entre MR et PTB. Il y a peut-être eu des problèmes de conception technique du plan, mais il y a surtout eu un déficit d'information, peut-être de débat, sûrement de négociation.

Ce déficit aurait pu être comblé grâce à la participation citoyenne ?

La participation citoyenne peut se faire à trois niveaux pour un sujet comme celui-là : informer, donner l'occasion d'un débat contradictoire, ou co-construire la décision. Il y a eu de l'information ; il y a eu des formes de concertation mais peut-être pas assez ; par contre, il n'y a pas eu de co-construction. C'est un sujet qui touche à ce point la vie des gens qu'une participation plus active serait utile. C'est le symptôme du fait que des décisions prises de manière verticale, incompréhensibles et choquantes par rapport à des habitudes de vie bien ancrées, ne passent plus.

Qu'est-ce que cette difficulté à accepter certaines décisions dit de notre démocratie ?

Cela signifie qu'il y a une méconnaissance des circuits de décision. À l'époque des réseaux sociaux, le rapport à la vie politique est profondément dégradé. C'en est fini d'une bonne information de masse par l'intermédiaire des journaux de qualité, de la radio et de la télé. Une part considérable de la population ne cherche plus l'information, ou la trouve dans des lieux qui ne lui permettent pas de comprendre tous les enjeux. Et puis, il y a un autre élément : l'individualisme. On n'accepte plus l'idée selon laquelle il y a des élites qui savent, qui sont déléguées pour prendre des décisions, et à côté un peuple assez modeste qui ne prétend pas être au même niveau de compétence. Aujourd'hui, on s'estime aussi bon juge que les élus de ce qu'il faut faire. C'est positif en termes de liberté et d'égalité, mais problématique pour la destinée de la démocratie.

Pourquoi est-ce plus prégnant aujourd’hui qu’il y a dix ou quinze ans ?

On a affaire à un approfondissement de la logique individualiste. En gros, cette logique éclate après la Seconde Guerre mondiale. Premier moment symptomatique : mai 68 – « il est interdit d’interdire ». On est aujourd’hui à la troisième génération de jeunes éduqués dans une logique qui valorise l’autonomie, la liberté de jugement, le droit de chacun à choisir tout ce qui concerne son existence, y compris les aspects les plus intimes comme l’identité sexuelle. Chacun s’estime maître de sa vie, à égalité avec ceux qui prétendraient décider. Il y a une accentuation, non pas d’un soi-disant fossé entre élus et citoyens, mais d’un sentiment d’égalité des droits et des compétences. L’individualisme est une manière de considérer que mes valeurs, mes intérêts valent au moins autant que ceux des autres et que l’on n’a pas à plier devant une norme sociale. Il y a de plus en plus ce sentiment qu’on a le droit de faire valoir sa préférence et d’obtenir gain de cause.

Dans ce contexte, comment s’attaquer au défi climatique qui, pour certains, signifie la limitation de certaines libertés ?

Le défi est considérable. On ne le réglera, je pense, qu’à condition de processus plus participatifs qui permettent aux citoyens de mieux comprendre et d’admettre les décisions. Il est impératif de renouer des liens de dialogue et de co-construction des décisions. Mais je crois qu’il faudra aussi que les élites économiques, sociales, financières – la classe supérieure, pour le dire simplement – payent de leur personne. Parce que ce sont les plus gros pollueurs. Parce que, aussi, tant qu’on pourra se dire que des personnes échappent aux radars, les citoyens dont le quotidien est difficile jugeront injuste de devoir faire des efforts. Il y a un problème de partage de l’effort. Et je ne suis pas sûr que les responsables politiques aient compris cet enjeu.

Y voyez-vous des risques de soulèvement populaire ?

Je ne suis pas sûr que des mesures environnementales permettent de liguer facilement des citoyens aux sensibilités très différentes. Je crois davantage à la multiplication des actes, non pas de désobéissance civile, mais de violence, de refus d’appliquer une loi qui se veut vertueuse sur les enjeux environnementaux mais qui touche à des intérêts professionnels, financiers ou au mode de vie de certains, comme on l’a vu avec Good Move. Je crains qu’on ait là de vraies tensions.

Cet article a été publié sous le titre « “Il n’y a aucune obligation pour les élus d’agir comme leurs électeurs le veulent” » dans : *La Libre Belgique*, 31 décembre 2022, pages 8-10.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Vincent DE COOREBYTER (interviewé par Antoine CLEVERS et Stéphane TASSIN), « Élus et citoyens face à l’éthique politique et à l’environnement », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 31 décembre 2022, www.crisp.be.